

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	31	39

N° 201/2019

OBJET : Augmentation de la cotisation à destination du PETR du Pays Sud Toulousain pour répondre à la mission complémentaire du SCoT

L'an deux mille dix-neuf et le 3 décembre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 27 novembre 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;
Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Denis BEZIAT, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Joël CAZAJUS, Gilles COMBES, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Pascal TATIBOUET, Guy VESELY, Sébastien VINCINI.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Nadine BARRE donne procuration à Philippe FOURMENTIN, Pascal BAYONI à Dominique BLANCHOT, Jean-Claude BLANC à Joël CAZAJUS, Patrick CASTRO à Danielle TENSA, Jean CHENIN à Serge BAURENS, Monique DUPRAT à René AZEMA, Bernard TISSEIRE à Serge DEMANGE, Michel ZDAN à Jean-Louis REMY

ABSENTS : Messieurs Jean DELCASSE et Serge MARQUIER,

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Monique COURBIERES, Nadia ESTANG, Pierrette HENDRICK, Sabine PARACHE et Messieurs Joël MASSACRIER, René PACHER et Jean-Claude ROUANE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Danielle TENSA a été nommée secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2224-34,

Vu la délibération n°636 du 28 janvier 2019 prise par le PETR approuvant les orientations budgétaires 2019.

Monsieur le Président rappelle que la révision du SCoT a débuté en 2019 pour une durée de 3 ans. Réglementairement, l'état initial de l'environnement sera effectué dans un premier temps (2019). L'évaluation du SCOT a démontré des manques dans les domaines Agriculture, environnemental et commercial et économique. Des études spécifiques pourront être réalisées pour intégrer les enjeux d'aménagement territorial (fin 2019 et sur 2020).

Les dispositifs législatifs récents devront être retranscrits et feront l'objet de la mise en place d'indicateur de suivi. La mise en œuvre d'un modèle d'occupation des sols pourrait également être un outil sur lequel les élus pourraient s'appuyer pour le suivi du SCOT (prévision 2021).

Pour répondre à cette exigence réglementaire, et pour financer la révision du SCOT il est proposé d'augmenter de 12 centimes d'euros par habitant la cotisation versé par les membres du PETR. Cette augmentation correspond à la somme d'environ 4 000 €.

Considérant cet exposé, à l'unanimité, le conseil communautaire,

APPROUVE le versement de 4 000 € au PETR du Pays Sud Toulousain pour répondre à la mission réglementaire de la révision du SCoT du Pays Sud Toulousain,

CHARGE le Président de mobiliser les crédits correspondants.

Fait et délibéré à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS